

Bulletin d'Adhésion à la CHARTE QUALITE
DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE



La charte qualité alsacienne est destinée aux entreprises et organismes souhaitant exercer, en Alsace, leur activité d'exploitation forestière de façon durable dans le cadre d'une sous-traitance ou de la régie.

Cette charte est indépendante de la certification des exploitants forestiers titulaires d'une chaîne de contrôle PEFC et à qui il est demandé de respecter le cahier des charges national d'exploitation forestière (indépendant de la présente charte).

Je soussigné :

Nom et prénom du représentant de l'entreprise

Nom de l'entreprise

Adresse

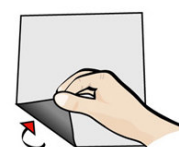
Téléphone Fax E-mail

Souhaite adhérer au nom de mon entreprise au système de qualité régional des travaux d'exploitation forestière.

Pour cela je m'engage à :

- adhérer à la charte qualité des travaux d'exploitation forestière en Alsace et prendre connaissance du guide des bonnes pratiques forestières ;
- respecter cette charte, la faire appliquer à mes sous-traitants, et prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'écart ou de défaillance constatée par moi ou qui me serait notifiée par PEFC Alsace ou ses mandataires habilités ;
- me soumettre le cas échéant aux contrôles sur site ou documentaires effectués dans le cadre des audits de la charte et à toute demande justifiée de la part de PEFC Alsace. A cette fin, je m'engage à conserver pendant 5 ans au moins tous les documents relatifs aux travaux effectués (contrats, états des lieux, justificatifs de remise en état, factures) ;
- prendre connaissance des procédures internes à PEFC Alsace en cas de non-conformité ;
- participer à une session de formation organisée par PEFC Alsace ;
- accepter le risque d'exclusion de la charte en cas de non mise en œuvre des mesures correctives qui me seraient demandées ;
- accepter que soit enregistré et tenu à jour ce document d'engagement ;
- accepter que mon adhésion soit rendue publique par PEFC Alsace ;
- m'acquitter de la contribution annuelle liée à mon adhésion à la charte qualité des travaux d'exploitation forestière en Alsace ;

Fait à.....
le.....
Signature et Cachet :



La présente demande d'adhésion doit être complétée par :

- un exemplaire signé de la charte qualité ;
- l'attestation de levée de présomption de salariat précisant TOUTES les activités de votre entreprise ;
- un extrait de K-bis pour les sociétés ;
- la fiche descriptive de votre entreprise ;

Renvoyez ensuite votre dossier à :

PEFC ALSACE - 2, rue de Rome - 67300 SCHILTIGHEIM

L'entrepreneur adhérent doit conserver le second exemplaire signé de son bulletin d'adhésion et de la charte ainsi que la confirmation d'engagement qu'il reçoit de PEFC Alsace.

PEFC Alsace s'engage à informer ses adhérents de toute modification apportée à la charte des travaux d'exploitation forestière en Alsace. L'entreprise adhérente en recevra systématiquement un nouvel exemplaire.

L'adhérent peut à tout moment résilier son engagement en informant PEFC Alsace par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle doit être jointe le document de confirmation d'adhésion.

Si vous travaillez également en Lorraine :

Vous avez ici l'occasion d'exprimer votre volonté de respecter en Lorraine la charte qualité de cette région.

Je souhaite m'inscrire dans la démarche Quali Travaux Forestiers Lorraine (QTFL).

Vous vous engagez donc à prendre connaissance de cette charte et à la respecter dès lors que vous réalisez un chantier en Lorraine.

PEFC Alsace vous enverra alors l'intégralité des documents spécifiant les engagements QTFL et vous lui transmettez en retour la charte lorraine signée.

Vous n'aurez pas besoin de contacter directement QTFL ni de vous acquitter d'une seconde cotisation.